

CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PPAS

Ce PPAS a été construit de manière partenariale (34 partenaires rencontrés). Pour atteindre nos objectifs, nous devons :

► AVOIR UN CADRE POLITIQUE CLAIR ET LISIBLE PAR TOUS

Le Programme Pluriannuel d'Activité, construit en réponse aux attentes exprimées par les partenaires, a été validé par l'ensemble des acteurs de la SAFER (élus, profession, administration). Les administrateurs, membres des comités techniques, le personnel, et les partenaires s'y reporteront pour conduire les actions des prochaines années. C'est à la fois un cadre de référence et un projet d'entreprise, qu'il nous faudra faire vivre et réajuster pendant la période qu'il couvre.

► FONDER L'ACTION DE LA SAFER SUR LE PARTENARIAT ET LES COMPLEMENTARITES

« Faire mieux ensemble que chacun séparément ». Face aux enjeux multiples, et aux nécessaires complémentarités, la SAFER renforcera et enrichira ses partenariats actuels, dans le but de faire jouer les synergies et utiliser tous les dispositifs mobilisables en lien avec ses objectifs, partager des centres de ressources et des moyens.

► PESER DE MANIERE SIGNIFICATIVE SUR LE MARCHÉ

La SAFER est efficace si elle est présente sur l'ensemble de sa zone d'action, si elle a connaissance des opportunités à venir, si elle réalise des opérations foncières de natures variées, si elle utilise des outils appropriés en lien avec ses missions.

► TRAVAILLER DANS UN ESPRIT D'OUVERTURE, D'EQUITE, AVEC LES INFORMATIONS LES PLUS COMPLETES POSSIBLE

Le contexte, les partenaires, la gouvernance des SAFER ont évolué depuis leur création. L'élargissement de nos missions, l'évolution du contexte politique, les partenaires, la charte éthique des SAFER et la LAAAF nous demandent de travailler plus que jamais dans un esprit d'ouverture (formation, information, consultation).

► BATIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION A LA FOIS POUR NOS PARTENAIRES (PROFESSION AGRICOLE, COLLECTIVITES EN PARTICULIER) ET UN PUBLIC PLUS LARGE

Etablir des bilans de nos actions territoriales (EPCI, PNR etc...), avoir une communication plus régulière avec nos partenaires, organiser une communication pour un public avec une information ciblée sur les marchés le rôle, les actions de la SAFER...

► ADAPTER NOS MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Nous rechercherons dans une approche partenariale et une gestion à la fois raisonnée et ambitieuse, à :

- Favoriser nos partenariats et partage de ressources,
- Adapter nos compétences et nos moyens (effectifs, profil des recrutements, investissements...),
- Mutualiser les ressources de l'entreprise, pour répondre aux attentes de nos partenaires et à l'ensemble de nos missions sur toute la région.



SAFER PACA – SIÈGE SOCIAL

Route de la Durance,
Avenue de la Libération, CS 20017
04107 MANOSQUE Cedex
Tél : 04 88 78 00 00/Fax : 04 92 87 88 63
Mél : safer@safer-paca.com
Site internet: www.safer-paca.com

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Route de la Durance
Avenue de la Libération, CS 20017
04107 MANOSQUE Cedex
Tél : 04 88 78 00 04/Fax : 04 92 72 59 60
Mél : dds04@safer-paca.com

HAUTES-ALPES

Les Pervenches
8 avenue Jean Jaurès
05000 GAP
Tél : 04 88 78 00 05/Fax : 04 92 53 99 62
Mél : dds05@safer-paca.com

ALPES-MARITIMES

Nice Leader - Immeuble Appolo (5^{ème} étage)
66-68 bvd du Mercantour
06200 NICE
Tél : 04 88 78 00 06/Fax : 04 93 71 06 87
Mél : dds06@safer-paca.com

BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle d'activités
Sortie 3 Le Mercure B, ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Tél : 04 88 78 00 13/Fax : 04 42 39 83 67
Mél : dds13@safer-paca.com

VAR

La Gueiranne
Route du Vieux Jean Cannet
83340 LE-CANNET-DES-MAURES
Tél : 04 88 78 00 83/Fax : 04 94 60 92 97
Mél : dds83@safer-paca.com

VAUCLUSE

Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 rue des Meinajaries, CS 70013
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél : 04 88 78 00 84/Fax : 04 90 84 02 15
Mél : dds84@safer-paca.com

PARTENAIRES

Réseau des Chambres d'Agriculture, Conseils Généraux, Conseil Régional, EPCI, Communes
Syndicats agricoles, Coop de France Alpes-Méditerranée, CERPAM, Bio Provence, CRPF,
Terre de Liens,Établissement Public Foncier, Agence de l'Eau, CEN PACA,
Parcs Naturels Régionaux, Conservatoire du Littoral

Notaires, MSA, Banques, ...

Commissaires du gouvernement et services de l'Etat :
DRAAF - DGFIP - DDT(M) - DREAL



OPÉRATEUR FONCIER DE L'ESPACE RURAL ET PÉRIURBAIN AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITÉ P.P.A.S. DOCUMENT DE SYNTHÈSE



UN CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS

Les dispositions de l'article R 141-7 du CRPM prévoient l'établissement par chaque Safer, d'un Programme Pluriannuel d'Activité des Safer (PPAS). Il est soumis à l'approbation des ministres chargés de l'agriculture et des finances. Un compte-rendu annuel d'activité présentant le bilan annuel de la mise en oeuvre du PPAS leur est communiqué.

Le PPAS est un document de référence destiné à définir :

- la stratégie, les priorités d'action et les objectifs quantifiés de la Safer,
- les modalités d'intervention et les conditions de sa réussite,
- les ajustements de ses ressources et de ses moyens en conséquence,
- les dispositions de suivi annuel.

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Notre PPAS s'est élaboré en tenant compte du cadre réglementaire, du contexte régional, du bilan de notre PPAS 2007-2013 et des quatre missions d'intérêt général de la SAFER :

- **agricole et forestière** : installation, consolidation des exploitations agricoles et forestières pour l'atteinte d'une dimension économiquement viable, amélioration de la répartition parcellaire, diversité des productions et agro-écologie ;
- **environnementale** : diversité des paysages, protection des ressources naturelles et biodiversité ;
- **développement durable des territoires ruraux** ;
- **transparence du marché foncier (veille et observation)**.

Il a été élaboré pendant, et pour une période riche en réformes : Loi ALUR, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, projet de réforme de l'Organisation Territoriale.

UNE CONSTRUCTION PARTENARIALE

Pour élaborer ce programme dans toutes ses composantes, nous avons rencontré nos partenaires pour, ensemble, regarder vers l'avenir, dégager les axes, les actions, les coopérations essentielles à développer. Les membres du Conseil d'Administration, les Comités techniques et le personnel ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise.

1

**CONNAÎTRE LES TERRITOIRES :
OBSERVER, VEILLER, ÉTUDIER**



► **CONNAÎTRE LES MARCHES :
OBSERVER, VEILLER, ÉTUDIER**

OBJECTIFS

- Produire chaque année une synthèse adaptée aux particularités de la région ;
- Contribuer aux analyses nationales et régionales sur la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (OENAF, CDPENAF).

► **PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES,
NATURELS ET FORESTIERS : LA VEILLE FONCIÈRE**

OBJECTIFS

Préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels, réguler les prix par la mise en oeuvre de partenariats et d'outils appropriés.

► **ÉTUDIER LES SECTEURS A ENJEUX**

OBJECTIFS

Anticiper les évolutions, accompagner les réflexions, et être force de proposition, sur les réflexions relatives aux problématiques foncières.

2

**CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES**

► **ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS
LEUR POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET
D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES AGRICOLES**

OBJECTIFS

Contribuer à la mise en place de ZAP, PAEN... ; à densifier l'habitat et préserver les zones agricoles du mitage causé par le changement de destination ; à transférer des droits à construire ; à préserver et valoriser le potentiel hydraulique de la région ; à réfléchir à la problématique des bâtiments en zone agricole.

► **ACCOMPAGNER LES PROJETS
D'AMÉNAGEMENT FONCIER DANS LES
TERRITOIRES**

OBJECTIFS

Avec la compétence spécifique des Conseils Généraux, apporter notre concours dans des opérations d'aménagement foncier rural liées à la réalisation de grands ouvrages structurants.

► **RESTRUCTURER, CONFORTER LES
EXPLOITATIONS SUR DES PÉRIMÈTRES
ÉTABLIS EN CONCERTATION AVEC NOS
PARTENAIRES, LUTTER CONTRE LES FRICHES**

OBJECTIFS

En lien avec les communes et les Conseils Généraux réaliser des actions restructurantes, pour pérenniser l'agriculture dans ces territoires, favoriser la transmission d'exploitation et l'installation.

► **AMÉLIORER LA MISE EN VALEUR ET LA
PRÉSERVATION DES ESPACES FORESTIERS**

OBJECTIFS

Améliorer, par la restructuration foncière, la valorisation des espaces forestiers: production, pastoralisme, lutte contre les incendies, sécurisation des voies de desserte (production, DFCI, pastoralisme...).

► **ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE
PROJETS EN MILIEU RURAL (AGRICULTURE,
TOURISME, ARTISANAT, AUTRES
ACTIVITÉS OU SERVICE EN MILIEU RURAL,
DEMOGRAPHIE...) CF. ARTICLE L111-2**

OBJECTIFS

En lien avec les acteurs publics, accompagner ces opérations.



3

**CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE
ET DURABLE**



► **ANTICIPER ET ACCOMPAGNER
LES TRANSMISSIONS D'EXPLOITATION**

OBJECTIFS

En lien étroit avec nos partenaires sur des territoires, des filières à fort enjeu, élaborer une démarche commune pour favoriser et accompagner les transmissions d'exploitations ; créer une banque de données régionale partagée des porteurs de projets à l'installation.

► **INSTALLER, PARTICIPER AU RENOUELEMENT
DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE**

OBJECTIFS

Augmenter le nombre d'installations en utilisant les outils existants et en imaginant de nouveaux dispositifs pour aider les jeunes à s'installer.

► **CONFORTER ET RESTRUCTURER
LES EXPLOITATIONS EXISTANTES, EN LIEN AVEC LE
SCHEMA REGIONAL DES STRUCTURES ET L'INTERET
GENERAL AGRICOLE**

OBJECTIFS

participer à leur pérennité, à leur développement.

► **ACCOMPAGNER LES VENTES DE DOMAINES
AGRICOLES ET FORESTIERS EN PRÉSERVANT
L'EXPLOITATION DES TERRES ET DE LA FORÊT**

OBJECTIFS

Réussir, par notre intervention, à maintenir les exploitants en place, ou mettre en valeur les terres et la forêt.



4

**PRÉSERVER LES RESSOURCES
NATURELLES ET LES PAYSAGES**



► **PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES,
FORESTIERS ET NATURELS ET DES SITES
A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE
ET LES RESSOURCES EN EAU**

OBJECTIFS

Eviter des changements d'usage, préserver les zones humides et les habitats naturels, biodiversité, sites remarquables et/ou participant aux continuités écologiques ; préserver une ressource en eau de qualité ; réaliser des études d'impact, apporter notre contribution aux CDPENAF...

► **PRENDRE EN COMPTE LA DOUBLE
PERFORMANCE ECONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE**

OBJECTIFS

Prendre en compte les aspects environnementaux dans les projets de rétrocession, se rapprocher des Conseils Généraux dans la gestion des ENS.

► **CONTRIBUER A LIMITER LES RISQUES
NATURELS : INCENDIE, INONDATIONS**

OBJECTIFS

Accompagner les EPCI, syndicats de massifs, syndicats de rivière dans leur politique foncière induite par la réalisation de travaux d'aménagement : pistes, digues, épis, retenues collinaires, coupures agricoles, création d'exutoires...

► **CONTRIBUER A LA MISE EN OEUVRE
DE MESURES COMPENSATOIRES AVEC
LES DISPOSITIFS ACTUELS ET FUTURS**

OBJECTIFS

Accompagner la mise en oeuvre du processus de compensation en préservant et consolidant l'utilisation des espaces, réfléchir à d'autres formes de compensation : notion de « valeur ajoutée » en travaillant sur des espaces délaissés (friches industrielles...), assurer la pérennité des objectifs environnementaux.